

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
SAN-50-A + CPM-80-A	Néant + 1703
Intitulé du poste	
<b>Conseiller pédagogique régional</b>	
Intitulé de l'emploi	
<b>Conseiller pédagogique régional</b>	

<b>Structure</b>	Agence Régionale de Santé (Siège)
<b>Direction de rattachement</b>	Direction de la Stratégie Régionale en Santé (DSRS)
<b>Direction adjointe</b>	Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé
<b>Département</b>	Département Formations en santé

Contexte
<p><b>L'Agence régionale de santé</b> a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p>
<p><b>La Direction de la Stratégie Régionale en Santé (DSRS)</b> est structurée en 2 directions-adjointes qui regroupent les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Direction adjointe qualité et pilotage (DAQP)</b> : Démocratie en santé, suivi du Plan Régional de Santé (PRS), Programmes Territoriaux de Santé (PTS), Contrats Locaux de Santé (CLS), CPOM ARS/Etat, feuille de route, qualité, inspection contrôle, observation et évaluation</li> <li>• <b>Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé (DASPF)</b> : Répartition et accès aux soins, continuité et permanence des soins, organisations territoriales des soins de proximité, communautés professionnelles territoriales de santé, dispositifs d'appui à la coordination, formation initiale des professions médicales et paramédicales, ...</li> </ul>
<p><b>La Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé</b> est structurée en trois départements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le département formations en santé (FORS)</b> : assure le suivi des formations des professions médicales, paramédicales, des ambulanciers, de la pharmacie et des nouveaux métiers tels que les infirmiers en pratique avancé, et participe aux projets d'universitarisation. Il contribue à la gestion de l'internat, sur les agréments des lieux et maîtres de stage et sur la répartition des internes en stage. Il participe à la fixation des objectifs et capacités de formation des instituts para-médicaux et des facultés MMOP, propose les ouvertures de postes aux ECN. Il accompagne les projets portés par les instituts et UFR. Il contribue à l'enrichissement du portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS)</li> </ul>

- **Le Département accès aux soins et régulation de l'offre (ASRO)** : élabore, pilote et accompagne les actions concourant à l'amélioration de l'accès aux soins en ville, coordonne et contribue à la mise en œuvre des leviers facilitant une meilleure répartition de l'offre de soins (zonages, aides à l'installation ou au maintien, projets...), accompagne les professionnels de santé dans leur exercice et leur organisation (guichet unique, projets expérimentaux, ...), accompagne le déploiement des nouveaux métiers et des nouvelles missions des professionnels de santé  
Il participe à la gestion de l'offre des professionnels de santé de ville (autorisations mouvements des officines, des laboratoires d'analyse médicale, des dispensateurs d'oxygène).  
Il contribue à l'enrichissement du PAPS
- **Le Département organisation et coordinations des soins (OCS)** assure le développement et l'accompagnement des structures d'exercice coordonné en ville (MSP, ESP, centres de santé, CPTS) et appuie ces organisations dans le développement d'actions concourant à l'amélioration de la qualité des prises en charge de la population. Il pilote également le déploiement et le suivi des dispositifs d'appui à la coordination, leur convergence avec les autres dispositifs de coordination, et contribue à la structuration des parcours de santé. Il organise, en amont des services d'urgence, le système de soins afin de garantir une continuité et une coordination des soins à toute heure de la journée et aux horaires de fermeture des cabinets libéraux. Il contribue à l'enrichissement du PAPS

## Missions / Activités

**Au sein de La Direction adjointe des soins de proximité et des formations en santé et plus particulièrement du département des Formations en santé (FORS), les missions du CPR visent la qualité et la sécurité des soins et porte sur l'attractivité des métiers de santé, la fidélisation des professionnels en région, leur formation et leur protection dans leur exercice professionnel**

**Il est le Référent interne et externe à l'Agence pour la mise en œuvre des missions de l'ARS relatives à la formation initiale et à l'exercice des professionnels de santé non médicaux**

### Conseils et expertises CPR :

- Participation aux travaux sur l'évolution des réingénieries des formations des professionnels de santé à la demande de la DGOS,
- Vérification et suivi de l'application de la réglementation relative à l'appareil de formation des professions paramédicales et de la conformité de la formation à la réglementation française et européenne,
- Participation à la démarche d'adéquation de l'offre aux besoins de santé d'un territoire par l'accompagnement, le conseil et la formation des professionnels de santé,
- Analyse de l'offre de professionnels de santé : quantitative, qualitative et prospective,
- Proposition d'adaptation des actions de formation initiale au contexte territorial et à l'évolution des métiers,
- Rôle d'interlocuteur des services du Conseil régional pour la définition des quotas et capacités des formations et l'agrément des instituts,
- Pilotage de l'évolution de l'organisation des formations et instituts : universitarisation et accompagnement des GHT,
- Coanimation avec le Conseil régional des travaux relatifs à l'évaluation des besoins de formation des professionnels de santé non médicaux,
- Représentation du DG ARS auprès des instituts de formation, des organisations professionnelles et des collectivités territoriales dont ils dépendent,
- Participation à l'organisation des concours, aux jurys, conseils techniques et pédagogiques,
- Représentation de l'ARS dans les commissions d'autorisation d'exercer pour les candidats de l'U.E organisées par la DREETS,
- Information, conseil sur les modalités d'exercice professionnel,
- Promotion des nouveaux modes d'exercice professionnel.
- Avis de l'ARS au Conseil Régional sur les dossiers d'autorisation d'ouverture et de renouvellements des structures de formations, et d'agréments des directeurs d'écoles et d'instituts.
- Avis pour l'habilitation ou l'agrément de certaines formations de santé publique (hygiène et salubrité, CESU...). Bilans annuels et suivi de leurs activités.
- Animation du réseau régional des directeurs d'instituts de formation

## Interfaces professionnelles

**Directions internes ARS :** Délégations départementales, pôle juridique

**Représentants des acteurs de santé :** URPS, Ordres professionnels, Associations régionales (Urbreizh, ESSORT), Facultés et écoles, représentants des étudiants et des internes

**Partenaires institutionnels :** Assurance Maladie, Ministère, collectivités territoriales

**Prestataires externes :** Consultants potentiellement

## Conditions particulières

- Relations fonctionnelles et interlocuteurs particuliers ;
- Partenariat important au niveau régional (CR, DREETS, Instituts de Formation) et national (DGOS, réseau des CPR/CTR);
- Horaires atypiques pour s'adapter aux horaires des partenaires ;
- Disponibilité
- Sollicitations sur des sujets complexes – Expertises.
- Déplacements en région (ex : interventions dans écoles/UFR)

## Catégorie/Corps-Grade/Niveau

Le poste est ouvert aux :

Catégorie A – Corps des Directeurs des soins – Hors classe

*Article 7 décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière.*

## Compétences attendues

<b>Connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réglementation des formations et professions de santé****</li><li>• Organisation et sociologie des professions de santé***</li><li>• Hygiène et sécurité au travail**</li><li>• Dispositifs de formation initiale et continue des professionnels de santé****</li><li>• Connaissances générales en matière de besoins de santé et d'organisation des soins**</li><li>• Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services**</li><li>• Processus et circuits de prise de décision**</li><li>• Droit administratif général**</li></ul>
<b>Savoir-être</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir le sens de l'écoute et du dialogue ***</li><li>• Avoir une force de conviction*</li><li>• Avoir le sens de la pédagogie***</li><li>• Savoir déléguer ***</li><li>• Travailler en équipe et avoir le sens de la collégialité ***</li><li>• Travailler en partenariat ***</li></ul>
<b>Savoir-faire (1, 2, 3 ou 4)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Anticiper des besoins futurs **</li><li>• Formuler des objectifs généraux de formation ***</li><li>• Promouvoir les dispositifs d'aide à l'installation des professionnels de santé **</li><li>• Adapter ses techniques de communication interpersonnelles ou collectives à divers publics ****</li><li>• Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle **</li><li>• Animer une équipe ***</li><li>• Maîtriser les techniques de conduite d'entretien et de réunion ***</li><li>• Rendre compte **</li><li>• Accompagner-conseiller ****</li><li>• Qualités rédactionnelles ***</li></ul>

Contact	<a href="mailto:ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr">ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr</a> <a href="mailto:julie.longy@ars.sante.fr">julie.longy@ars.sante.fr</a>
Date limite de dépôt des CV et LM	1 <sup>er</sup> juillet 2022
Date prévisionnelle des entretiens	